



Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil d'Administration

du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Délibération n° 2363

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 14 juin de 18h00 à 19h35, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Conseil Départemental de l'Ariège en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Monsieur René MASSAT, 1^{er} Vice-Président.

Présents :

Messieurs Daniel BESNARD, Augustin BONREPAUX, Jacques ESCANDE, Alain GARNIER, Daniel GONCALVES, Patrick LAFFONT, Christian LOUBET, René MASSAT, Alain MAYODON, Alain METGE, Thierry PORTET, Jean-Claude SERRES, André VIDAL.

Présent par visioconférence : Monsieur Pierre VIEL

Excusés :

Mesdames Elisabeth CLAIN et Christine TEQUI
Messieurs Henri BENABENT, Raymond BERBOU, Jean-Pierre BOIX, Jean CAZANAVE, Jean-Claude COMBRES, Jean-Luc COURET, Jean-Paul FERRE, Francis MAGDALOU, Louis MARETTE, Alain ROCHET, Marc SANCHEZ

Absent : 0

Procuration :

Monsieur René MASSAT a pouvoir de Madame Christine TEQUI & Monsieur Louis MARETTE
Monsieur Jacques ESCANDE a pouvoir de Messieurs Jean CAZANAVE & Jean-Claude COMBRES

Monsieur Jean-Claude SERRES a pouvoir de Messieurs Jean-Pierre BOIX & Marc SANCHEZ

Monsieur Daniel GONCALVES a pouvoir de Monsieur Jean-Paul FERRE

Monsieur Alain MAYODON a pouvoir de Messieurs Francis MAGDALOU & Jean-Luc COURET

Monsieur Daniel BESNARD a pouvoir de Monsieur Alain ROCHET

Objet

Autorisation de signature de l'avenant n°2 – marché travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de type boues activées sur la commune de MAZERES

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SMDEA a confié au groupement d'entreprises conjoint : SAUR SAS (Mandataire), CAPRARO (Cotraitant) et ABADIE (Cotraitant architecte) un marché notifié le 20 décembre 2018 pour la reconstruction de la station d'épuration de Mazères.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose que l'objet du présent avenant est d'acter l'intégration au marché de modifications de travaux par rapport aux prestations prévues initialement au marché et de contractualiser une prolongation de délai, induite par les modifications de travaux.

▬ Montant initial du marché public :

- Montant HT : 2 634 386.00 €
- Montant TTC : 3 161 263.20 €

▬ Durée d'exécution du marché public : **94 semaines**

▬ Montant du marché public suite à Avenant 1 :

- Montant HT : **2 638 716,80 €**
- Montant TTC : **3 166 460,16 €**
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : **0,16 %** par rapport au montant du marché initial

Objet de l'avenant n° 2 :

Cet avenant a pour objet d'acter l'intégration au marché des éléments suivants :

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
Fiche Modification n°1			
Alimentation d'une 2 ^{ème} benne depuis la presse à vis		+ 7 965,40 € HT	14 jours supplémentaires
Suppression Echelle crinoline et rampe aspersion dans BT – Remplacement par point AEP		- 3 850,00 € HT	
Ajout trappe visite sur saut à ski dégazeur		+ 450,00 € HT	
Remplacement goulotte béton Clarificateur par goulotte inox	Pas d'incidence financière		
Suppression Bloc sanitaire	- 4 252,70 € HT		
Ajout fenêtre atelier	+ 1 331,00 € HT		
Agrandissement porte local benne	+ 3 994,00 € HT		

Création porte intérieure entre local atelier et local pompe	+ 2 310,00 € HT	
Modification nature canalisation d'arrivée des eaux brutes (PEHD → Fonte)	+ 1 380,00 € HT	
Modification nature canalisation des égouttures (Fonte → PVC CR16)	- 730,00 € HT	

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
Fiche Modification n°2			
Remplacement redondance automate par cartes en secours		- 4 235,00 € HT	5 jours supplémentaires
Remplacement écran tactile par 2 ^{ème} PC supervision			
Remplacement Sofrel S4W par S550		- 750,00 € HT	
Suppression variateurs fréquence poste toutes eaux		- 655,00 € HT	
Suppression batterie condensateur		- 2 800,00 € HT	
Déplacement tarif jaune en limite de propriété (demande RME09 Mazères)		+ 1 920,00 € HT	
Ajout ventilateur dans local électrique		+ 864,00 € HT	
Ajout débitmètre sur injection polymères		+ 2 550,00 € HT	
Ajout 2 laves mains inox avec distributeur savon		+ 1 496,00 € HT	
Ajout mesure Pression sur refoulement eau industrielle		+ 1 050,00 € HT	
Ajout matériel laboratoire / Manutention (kit mesure MES, réfrigérateur, Eprouvettes, aspirateur industriel, nettoyeur HP, brouette, projecteur, bac rétention)		+ 3 300,00 € HT	
INFLEX : Location et installation de INFLEX – BIOTRADE sur 6 mois	Pas d'incidence financière		

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
Fiche Modification n°3			
Remplacement de l'imperméabilisation des voiles intérieurs des grands bassins (bassin d'aération et clarificateur) par des revêtements dans les petits ouvrages	- 170,00 € HT		60 jours supplémentaires
Fiche Modification n°4			
Optimisations des surfaces de voiries	- 771,80 € HT		5 jours supplémentaires
TOTAL	+ 3 090,50 € HT	+ 7 305,40 € HT	84 jours supplémentaires
	+ 10 395,90 € HT		

Le tableau ci-dessous récapitule les modifications induites par cet avenant n° 2 :

Type	Nom	Ancien M. HT suite Avenant 1	Ajout / dimi. HT	Nouvelle répartition HT suite à Avenant 2
Mandataire	SAUR SAS	1 132 186,00 €	7 305,40 €	1 139 491,40 €
Cotraitant	ABADIE Philippe	4 200,00 €	0,00 €	4 200,00 €
Cotraitant	CAPRARO	1 502 330,80 €	3 090,50 €	1 505 421,30 €

Ces modifications ont une incidence financière sur le montant du marché.

Le présent avenant n° 2 engendre une plus-value de + 10 395,90 € H.T. (+ 12 475,08 € T.T.C.), portant le montant du marché initial de 2 634 386,00 € H.T. (3 161 263,20 € T.T.C.) à 2 649 112,70 € H.T. (3 178 935,24 € T.T.C.) soit une augmentation par rapport au marché initial suite aux avenants 1 et 2 de + 0,56 %.

Le présent avenant a une incidence sur les délais du marché public.

- Délai initial des travaux : 94 semaines
- Incidence Avenant n° 2 sur délai : 84 jours soit 12 semaines
- Nouveau délai : 106 semaines

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 2 juin 2021, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 18038 attribué au groupement d'entreprises conjoint : SAUR SAS (Mandataire), CAPRARO (Cotraitant) et ABADIE (Cotraitant architecte).

* *

*

Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 2 juin 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

APPROUVE
ledit rapport.

AUTORISE

Madame la Présidente, ou son délégataire :

- à signer l'avenant n° 2 au marché n° 18038 – Reconstruction de la station d'épuration de Mazères avec le groupement d'entreprises conjoint SAUR SAS (Mandataire), CAPRARO (Cotraitant) et ABADIE (Cotraitant architecte) engendrant une plus-value de + 10 395.90 € HT portant le marché initial de 2 634 386 € HT à 2 649 112.70 € HT
- A acter l'intégration au marché de modifications de travaux par rapport aux prestations initiales ainsi que la prolongation du délai induite par les modifications de travaux (avenant annexé).

* *
*

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Vice-Président du SMDEA


René MASSAT

Je soussigné, René MASSAT, Vice-Président du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte, à compter du **16 JUIN 2021**
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le **16 JUIN 2021**

**Le Vice-Président
René MASSAT**

Reçu en Préfecture le : **16 JUIN 2021**
Publié ou Notifié le : **17 JUIN 2021**



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS CADRES
AVENANT N° 2

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification de l'entité adjudicatrice

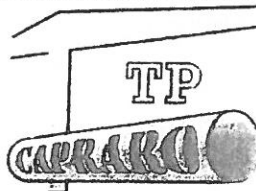


Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement
Rue du Bicentenaire
09000 SAINT PAUL DE JARRAT

B - Identification du titulaire du marché public



SAUR SAS
7 Avenue Mercure
BP 33394
QUINT FONSEGRIVES
31133 BALMA CEDEX



CAPRARO & CIE
22 Rue Jean Jaurès
12700 CAPDENAC

ABADIE Philippe
Architecte - D.E.A.

ABADIE Philippe
7 Grand Rue
31430 LE FOUSSERET

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE MAZERES

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : signé le 17/12/2018 et notifié le 20/12/2018

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 94 semaines

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 634 386.00 €
- Montant TTC : 3 161 263.20 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

C Nouveau Montant du marché public suite à Avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 638 716,80 €
- Montant TTC : 3 166 460,16 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : 0,16 % par rapport au montant du marché initial

Réparti comme suit :

SAUR	CAPRARO	ABADIE	TOTAL
1 132 186,00 € HT	1 502 330,80 € HT	4 200,00 € HT	2 638 716,80 € HT

D - Objet de l'avenant.

▫ Modifications introduites par le présent avenant :

L'objet du présent avenant est d'acter l'intégration au marché :

- ✓ De modifications de travaux par rapport aux prestations prévues initialement au marché
- ✓ De contractualiser une prolongation de délai, induite par les modifications de travaux, par rapport aux délais

Modifications apportées au projet :

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
Fiche Modification n°1			
Alimentation d'une 2 ^{ème} benne depuis la presse à vis		+ 7 965,40 € HT	14 jours supplémentaires
Suppression Echelle crinoline et rampe aspersion dans BT - Remplacement par point AEP		- 3 850,00 € HT	
Ajout trappe visite sur saut à ski dégazeur		+ 450,00 € HT	
Remplacement goulotte béton Clarificateur par goulotte inox	Pas d'incidence financière		
Suppression Bloc sanitaire	- 4 252,70 € HT		
Ajout fenêtre atelier	+ 1331,00 € HT		
Agrandissement porte local benne	+ 3 994,00 € HT		
Création porte intérieure entre local atelier et local benne	+ 2 310,00 € HT		
Modification nature canalisation d'arrivée des eaux brutes (PEHD → Fonte)	+ 1 380,00 € HT		
Modification nature canalisation des égouttures (Fonte → PVC CR16)	- 730,00 € HT		

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
Fiche Modification n°2			
Remplacement redondance automate par cartes en secours Remplacement écran tactile par 2 ^{ème} PC supervision		- 4235,00 € HT	5 jours supplémentaires
Remplacement Sofrel S4W par S550		- 750,00 € HT	
Suppression variateurs fréquence poste toutes eaux,		- 655,00 € HT	
Suppression batterie condensateur		- 2 800,00 € HT	
Déplacement tarif jaune en limite de propriété (demande RME09 Mazères)		+ 1 920,00 € HT	
Ajout ventilateur dans local électrique		+ 864,00 € HT	
Ajout débitmètre sur injection polymères		+ 2 550,00 € HT	
Ajout 2 laves mains inox avec distributeur savon		+ 1 496,00 € HT	
Ajout mesure Pression sur refoulement eau industrielle		+ 1 050,00 € HT	
Ajout matériel laboratoire / Manutention (kit mesure MES, réfrigérateur, Eprouvettes, aspirateur industriel, nettoyeur HP, brouette, projecteur, bac rétention)		+ 3 300,00 € HT	
INFLEX : Location et installation de INFLEX – BIOTRADE sur 6 mois	Pas d'incidence financière		

DESIGNATION	PROCESS		INCIDENCE DES DELAIS
	CAPRARO	SAUR	
<u>Fiche Modification n°3</u>			
Remplacement de l'imperméabilisation des voiles intérieurs des grands bassins (bassin d'aération et clarificateur) par des revêtements dans les petits ouvrages	- 170,00 € HT		60 jours supplémentaires
<u>Fiche Modification n°4</u>			
Optimisations des surfaces de voileries	- 771,80 € HT		5 jours supplémentaires
	+ 3 090,50 € HT	+ 7 305,40 € HT	84 jours supplémentaires
TOTAL		+ 10 395,90 € HT	

k Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant n° 2 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 395,90 €
- Montant TTC : 12 475,08 €
- % d'écart introduit par l'avenant n° 2 : 0.39 % par rapport au montant du marché initial + avenant 1.
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 0.56 % par rapport au montant du marché initial

Réparti comme suit :

SAUR	CAPRARO	ABADIE	TOTAL
+ 7 305,40 € HT	+ 3 090,50 € HT	-	10 395,90 € HT

Nouveau Montant du marché public:

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 2 649 112,70 €
- Montant TTC : 3 178 935,24 €

Réparti comme suit :

SAUR	CAPRARO	ABADIE	TOTAL
1 139 491,40 € HT	1 505 421,30 € HT	4 200,00 € HT	2 649 112,70 € HT

l Incidence de délai de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur le délai d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)


NON OUI

Délai initial des travaux : 94 semaines

Incidence Avenant n°2 sur délai : 84 jours soit 12 semaines

Nouveau délai : 106 semaines

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SAUR SAS Mandataire du groupement solidaire M. David DISCHLY Fonction : Directeur Travaux Direction Générale Ouest	A Toulouse, le 11 mai 2021	 Direction Travaux d'Equipements 7 Avenue Marec P 33554 OUEST FORNIGRIVES 31155 BALMA Cedex

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

C - Notification de l'avenant au titulaires du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)